cyclad

Tous les déchets ont de l'avenir

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 017-251701900-20230206-CS2023_01_006-DE

DÉLIBÉRATION N° CS 2023-01-006

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nombre de membres :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 26

L'an deux mil vingt-trois, le 06 février ;
L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CyclaB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires
Mesdames Ornella TACHE - Isabelle COSSON – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Hubert COUPEZ – Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE
Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT
Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Patrick BOUSSATON – Sylvain FAGOT – Philippe PELLETIER
Philippe NEAU

Présents / Membres suppléants
Monsieur Daniel MOULON, suppléant de Monsieur Gaby TOUZINAUD
Monsieur Philippe GACHET, suppléant de Monsieur David RAFFÉ

Présence des suppléants sans vote
Madame Martine BOUTET, suppléante de Monsieur Sylvain FAGOT

Absents titulaires
Mesdames Éliane TRAIN *(excusée)* – Ghislaine GOT *(excusée)*

Messieurs Jean-Luc FOURRÉ *(excusé)* – Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU – Stéphane AUGÉ
David RAFFÉ *(excusé)* – Laurent RENAUD – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance
Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :
27 janvier 2023

Affichage de la convocation le : *(Art. L2121-10 du CGCT)*
27 janvier 2023
Publication (affichage) ou notification du :
07 février 2023

Syndicat Mixte Cyclad
CS70019 – 1 rue Julia et Maurice Marcou – 17700 Surgères
Tél. : 05 46 07 16 66 – E-mail : contact@cyclad.org
N° Siret : 251 701 900 00036
cyclad.org

TERRITOIRE économie circulaire

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 017-251701900-20230206-CS2023_01_006-DE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants fixant les règles de l'affectation des résultats,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération n° CS 2022-01-007 du 14 février 2022 approuvant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° CS 2022-02-020 du 30 mai 2022 approuvant la décision modificative n°1,

Vu la délibération n° CS 2022-04-047 du 03 octobre 2022 approuvant la décision modificative n°2,

Vu la délibération n° CS 2022-05-078 du 19 décembre 2022 approuvant la décision modificative n°3,

Vu le compte de gestion 2022 dressé par le comptable public,

Vu le compte administratif 2022 dressé par l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2022 présentés ci-dessous,

SECTION	Résultats antérieurs reportés	Opérations de l'exercice			Résultat global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat		Dépenses	Recettes	
Investissement	499 966,39	6 066 258,51	11 630 226,54	**5 563 968,03**	6 063 934,42	769 021,56	0,00	**5 294 912,86**
Fonctionnement	3 161 685,76	26 755 938,84	28 159 166,90	**1 403 228,06**	4 564 913,82			**4 564 913,82**
TOTAUX	3 661 652,15	32 822 197,35	39 789 393,44	**6 967 196,09**	10 628 848,24	0,00	0,00	**9 859 826,68**

Le Comité Syndical, ayant délibéré sur le Compte Administratif de l'exercice 2022,
27 membres présents, 26 membres votants,
Monsieur Denis DUBOURGNOUX ne prend pas part au vote, 25 pour,

- Constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

- **Résultat global de la section de fonctionnement** **Excédent** **4 564 913,82**

Résultat de l'exercice	Excédent	1 403 228,06
Résultat antérieur reporté	Excédent	3 161 685,76

- **Solde d'exécution de la section d'investissement** **Excédent** **5 294 912,86**

Résultat global	Excédent	6 063 934,42
Restes à réaliser dépenses		- 769 021,56

Envoyé en préfecture le 07/02/2023
Reçu en préfecture le 07/02/2023
Publié le 07/02/2023
ID : 017-251701900-20230206-CS2023_01_006-DE

- Approuve l'affectation du résultat conformément à la présentation ci-dessous :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	**compte 001**	**6 063 934,42**
Résultat de fonctionnement reporté	**compte 002**	**4 564 913,82**

- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le 2ème Vice-président à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 07 février 2023
Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.